

L'école publique en Haute-Marne

Déterminés
à changer
la donne !

ENSEMBLE !

AU SOMMAIRE :

- Page 1 : édito
- Page 2 : Infos des délégués des personnels
- Page 3 : Les rythmes
- Page 4 : Absences non remplacées, Les Assises, situation dans le 93

Le « pacte de responsabilité », la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale « Macron » ainsi que des décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié-e-s, des retraité-e-s et des chômeurs-ses.

Comme tous les salariés, du public comme du privé, les enseignants voient leurs conditions de travail et de rémunération se dégrader constamment du fait de ces mesures !

C'est en nous mobilisant tous ensemble dans la grève, salariés du public et du privé, que nous pourrons inverser le cours des choses !

En grève le 9 avril !

Chaumont : 17h devant la préfecture

Langres : 17h Place Bel Air

Saint-Dizier : de 9h à 17h, carrefour Henri Rollin (devant l'hôpital psy)

Défendons le droit de grève ! Plus de SMA : Nous ne communiquerons pas de déclaration d'intention de faire grève à l'administration.

Sur le site du SNUipp-FSU 52 :

- La déclaration des organisations syndicales de la Fonction Publique
- Un modèle de lettre aux parents
- Contre le SMA et la déclaration d'intention de grève : Le courrier du SNUipp-FSU aux parlementaires



SNUipp-FSU

Des infos sur notre site :
52.snuipp.fr

SNUipp-FSU 52
17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT
03.25.02.78.69
snu52@snuipp.fr
<http://52.snuipp.fr>



Congé de formation professionnelle

Il est destiné aux fonctionnaires afin de parfaire leur formation professionnelle et/ou personnelle.

Chaque enseignant peut bénéficier de trois ans pour l'ensemble de sa carrière mais douze mois seulement sont rémunérés (à 85%).

Alors que les demandes étaient très nombreuses jusque là, les refus en masse ont entraîné une baisse de motivation.

Ainsi, seules 4 demandes ont été faites en 2014 (3 seulement ont pu être acceptées) et les 29 mois de formation alloués au département n'ont pas été distribués entièrement.

Les dossiers sont à retourner avant le 24 avril et l'examen des demandes aura lieu en CAPD le 2 juin.

Stages CAPA-SH 2015-2016

Cette année encore, 2 départs seulement seront possibles en formation CAPA-SH et c'est l'option D qui est retenue. En effet, l'administration estime que les autres options peuvent être préparées en candidat libre...

3 candidats seulement ont postulé. Les départs sont accordés par ordre de barème, sous réserve que les collègues obtiennent un poste adéquat à la rentrée. La formation aura lieu à Châlons en Champagne.

Mouvement 2015 : des changements

La volonté d'harmonisation académique des règles du mouvement s'est limitée à la discussion de quelques points :

- Points pour enfant :

Volonté de l'administration de le supprimer. Notre proposition a été acceptée : **1 point par enfant âgé de 12 ans au plus et limité à 2 points**.

- Handicap : La **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** (RQTH) donnera droit à une priorité absolue pour la phase principale.

- Phase d'ajustement (juillet) :

Volonté de l'administration, **tous les postes vacants seront attribués**. (Jusque là, sur notre demande, l'attribution des postes était stoppée quand ceux-ci s'éloignaient trop des vœux des collègues sans poste. L'évolution des dernières années a montré qu'il n'est malheureusement plus possible d'espérer obtenir un meilleur poste fin août). L'attribution des postes quand ceux-ci deviennent très éloignés des vœux, lors de la phase d'ajustement, doit être rediscutée. (Attribution aux plus faibles barèmes ?)

Points discutés mais non retenus :

- Victimes de carte scolaire :

Les collègues concernés qui n'obtiennent pas un poste à titre définitif aurait pu conserver, de manière dégressive, des points pour l'année suivante (10 points).

En 2014, seules 3 personnes sur 47 étaient concernées. De plus, cette mesure risquerait de limiter le nombre de vœux.

- Ancienneté dans le poste à titre provisoire :

(Obtention à TD du poste où on était à TP ou maintien à TP sur le même poste)

Actuellement celle-ci est prise en compte (à ajouter sur l'accusé de réception).

Mesure conservée sur notre demande mais l'IA prévoit de revenir dessus l'année prochaine.

- Vœu géographique :

Souhait de l'IA d'imposer un vœu géographique pour la phase principale. Non retenu suite à notre opposition.

Calendrier

Carte scolaire

Une fois de plus, le Ministère de l'Education Nationale a cédé à la pression des élus et reporté les mesures de carte scolaire après les élections. Un certain nombre de projets de l'administration sont pourtant déjà connus...

- 31 mars : Groupe de travail « écoles »
- 7 avril : CTSD
- 23 avril : CDEN

Pensez à nous communiquer toutes les informations qui vous semblent utiles concernant la situation de votre école.

Mouvement

- 10 avril : CAPD (liste des collègues concerné-e-s par une mesure de carte scolaire, validation de la circulaire départementale concernant le mouvement).
- 13 avril : envoi de la circulaire
- 14 au 29 avril : saisi des vœux dans SIAM
- Accusé de réception à retourner avant le 11 mai
- 2 juin : CAPD mouvement (phase principale)
- 2 juillet : 1ère phase d'ajustement



45 mi-temps devraient être attribués avant aux stagiaires. Or, la répartition des stagiaires dans les départements de l'académie est prévue le 3 juillet et la 1ère phase d'ajustement pourrait être décalée après la date des vacances. Les représentants des personnels du SNUipp-FSU s'y sont formellement opposés, l'intérêt étant de pouvoir prendre contact avec son école avant les vacances. A suivre...

RYTHMES

Comité de suivi des rythmes : ou comment faire voir le verre à moitié plein plutôt que presque vide !

Vous avez répondu en janvier à une enquête concernant la mise en place des rythmes scolaires, et l'objet de la réunion du comité de suivi de la réforme (auquel nous avons choisi de ne plus participer) du 28 janvier était le bilan des résultats de cette enquête aux représentants des parents d'élèves ou des élus. Le moins que l'on puisse dire en lisant le compte-rendu écrit, c'est qu'il n'y a pas là analyse : il n'y a quasiment aucun résultat chiffré. Par exemple, à propos de la réorganisation des emplois du temps, on peut lire : « des emplois du temps répartissant apprentissages et horaires sur l'ensemble de la semaine ; « (ou) « des emplois du temps construits à partir de ceux utilisés antérieurement auxquels a été ajoutée une matinée identique aux quatre autres. » **Que pouvait-on faire d'autre ?**

On y lit aussi que la matinée supplémentaire « peut être identique aux quatre autres, ou prendre différentes formes : décroissements et échanges de services (langues, histoire-géographie, activités sportives) ; mise en place de projets d'école ou de classe (théâtre, défis mathématiques...) ; activités nécessitant un temps plus important (production de textes, résolution de problèmes...) ». **Joli catalogue des possibilités sans aucune donnée chiffrée !**

Mais ce n'est pas grave puisqu'on y apprend que (enfin des statistiques !) : « pour **42 %** des équipes pédagogiques, la réorganisation des emplois du temps a favorisé les apprentissages ; pour **50 %** des équipes pédagogiques, la réorganisation des emplois du temps a permis de faire évoluer les temps réels d'apprentissage ; pour **38 %** des équipes pédagogiques, la réorganisation des emplois du temps a permis de faire évoluer les activités scolaires des élèves . M. l'inspecteur d'académie fait remarquer, que près de la moitié des équipes pédagogiques ressentent déjà une amélioration» .

Ce que nous lisons, c'est que **58 %** des enseignants pensent que la réorganisation des emplois du temps **n'a pas** favorisé les apprentissages, **50%** d'entre eux pensent que les temps réels d'apprentissage **n'ont pas** évolué, et **62 %** pensent que les activités scolaires des élèves **n'ont pas** évolué. **Donc plus de la moitié des enseignants nient les bienfaits de la réforme des rythmes sur les apprentissages.**

Notre DASEN est sans doute un optimiste invétéré, mais surtout : « **Le ministère veut mesurer rapidement l'appropriation du nouveau temps par les équipes enseignantes.** » et il serait dommage de donner au ministère une image négative de cette appropriation par les enseignants de Haute-Marne.

A lire sur notre site le compte rendu complet de la réunion : snu52@snuipp.fr

Les critiques les plus fréquentes faites à la réforme des rythmes scolaires

En maternelle notamment il se confirme que les nouveaux rythmes scolaires ne sont pas adaptés. Les enfants ont du mal à se structurer dans le temps et l'espace. L'école et la salle de classe sont devenues les lieux à tout faire. Difficile pour eux de voir l'enseignant-e partir et quitter son lieu de travail alors qu'eux vont y rester. Difficile aussi pour l'enseignant-e de quitter sa salle de classe alors qu'il-elle a encore beaucoup de travail de préparation (comme si sa journée se résumait à son temps devant élèves !).

- Matinées plus longues pour les élèves, dans certaines écoles.
- Impact de la réforme sur l'état physiologique des enfants, état de fatigue aggravé.
- Qualité de l'accueil périscolaire.
- Manque de temps d'ateliers pédagogiques avec les élèves de petite section voire moyenne section, à moins de les maintenir éveillés.
- Confusion maître-sse et animateur-ice: quel statut donné aux apprentissages à l'école.
- Différentes règles de vie dans un même lieu.
- Rôle de l'ATSEM : plus aucun temps de concertation entre ATSEM et enseignant-e, leur temps de présence avec les enfants a considérablement augmenté.
- Effectifs trop importants aux NAP.
- Retour au calme difficile selon les activités. Lorsque celles-ci sont placées en début d'après-midi, il est très difficile pour les enseignants-es de remettre les élèves en situation d'apprentissage.
- Problèmes de créneaux pour l'utilisation des locaux sportifs ou pour la piscine, du fait d'après-midi plus courtes.
- Trop de temps de vie en collectivité pour les jeunes enfants.
- Obligation de participer aux NAP, pour les enfants prenant le bus; passant seulement après ces activités, pas de choix possible pour les parents.
- Décisions d'organisation guidées par les contraintes financières.

Pour les enseignants :

- Glissement des temps d'animation pédagogique le mercredi après-midi, manque de temps de préparation de classe.
- Dégradation des conditions de vie personnelle des enseignants-es (notamment ceux exerçant loin de leur domicile : un trajet supplémentaire par semaine) avec répercussion sur la qualité du travail, perte du pouvoir d'achat et perte de temps.

9 mesures pour les écoles de Seine-Saint-Denis

Les 300 postes créés ces deux dernières années en Seine-Saint-Denis ont à peine permis de suivre la poursuite de la hausse démographique : à cette rentrée, 2778 élèves supplémentaires y ont été accueillis dans les classes. La moyenne par classe reste au dessus de la moyenne nationale, aucun poste de RASED sur les 190 supprimés précédemment n'a pu être rétabli. Sans les **450 contractuels** du département, le remplacement serait inexistant.

Parmi les 9 mesures spécifiques décrétées par le MEN en novembre, avec 500 postes annoncés pour les 3 prochaines années, il faudra choisir : soit ouvrir les classes pour les 2 à 3000 élèves attendus en plus à chaque rentrée, soit abonder les postes « Plus de maître que de classe » et ouvrir des classes pour les moins de trois ans comme prévu en éducation prioritaire. Ce sont 975 postes au minimum qu'il faudrait en fait créer !

Parmi les autres mesures, plusieurs concernent la formation initiale et le recrutement.

Si la mise en place d'un concours supplémentaire et la création d'un concours spécifique ouvert aux contractuels sont des bonnes choses, la mesure concernant une formation en alternance sur les deux années de master est de nature à induire une sous-filière. En effet, ces étudiants, rémunérés à hauteur du smic seront à mi-temps en classe dès le M1. Quand on voit les difficultés pour les M2 actuels à assurer conjointement le mi-temps et la validation du M2, cela ne peut qu'inquiéter. C'est une rupture importante dans l'égalité de formation que ce « M1 en alternance » introduit : en effet, les étudiants « bénéficiaires » de Seine-Saint-Denis n'auraient plus droit à la même formation théorique de master 1^{ère} année que les autres étudiants, puisqu'à mi-temps en classe.

Dans ce département où la moitié des écoles et établissements sont en éducation prioritaire, une quarantaine d'enseignants auraient démissionné depuis la rentrée. Un enseignant sur trois demande à quitter le département chaque année.

Assises pour les valeurs de la République

Dans le cadre de la « grande mobilisation pour l'école », la ministre a décidé de lancer de « grandes assises pour les valeurs de la République ». Les directeurs d'école ont été destinataires d'un mail appelant à remplir un questionnaire à faire remonter à l'inspection académique.

Sans temps dédié spécifique et ne relevant pas de leurs missions, cela représente une charge supplémentaire et ne peut avoir aucun caractère obligatoire. (Dans certains endroits il leur a même été demandé d'organiser des assises localement). Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère dans ce sens.

Le SNUipp-FSU le dit clairement : Les directeurs d'école n'ont donc aucune obligation à organiser de telles assises au sein de leurs écoles; les équipes enseignantes n'ont également aucune obligation à participer aux assises organisées ici et là.

Qu'on se le dise, c'est tous les jours que les directeurs et les équipes enseignantes se mobilisent pour l'école et la réussite de leurs élèves. Assez d'annonces incessantes ! Il est temps de respecter le temps de l'école et le travail des enseignants.

Absences non remplacées

Non, ce n'est pas qu'une impression... Il y a bien un réel problème de remplacements ici aussi ! Les chiffres montrent que le problème est le même dans les 4 circonscriptions.

Pour le département cela donne, en nombre de journées non remplacées :

Septembre	17
Octobre	28,5
Novembre	79,5
Décembre	121,5
Janvier	285
Février	290,5

Et pourtant, cela fait de nombreuses années que nous alertons sur la situation du remplacement ! Mais ce n'est qu'un problème d'efficacité paraît-il...

Aujourd'hui, c'est une fois de plus les équipes qui doivent palier aux insuffisances budgétaires qui imposent de choisir entre création de postes de remplaçants, PDMQDC, etc. et mesures de carte scolaire...

Même s'il n'est pas facile d'être dans l'école en laissant sa classe sans enseignant, il est important de rappeler que **les directrices-teurs et PEMF n'ont pas à prendre leur classe les jours de décharge** si la personne sur le poste est absente et non remplacée.

Nous avons alerté l'IA sur la position inconfortable de ces personnels, partagés entre la charge de travail due à leur fonction et les réticences à répartir leurs élèves dans les classes des collègues.



Pensez-y !

Par mail :

snu52@
snuipp.fr